

16-INT-531



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 21.06.16

Scanné le _____

Interpellation

« Le toit du Parlement aurait-il épuisé la forêt vaudoise ? »

Dans quelques mois sera inauguré un bâtiment emblématique pour nos institutions : notre nouveau Parlement. Celui-ci donne la place qui lui revient à un matériau noble, indigène et renouvelable : le bois.

La population et ses autorités s'en félicitent.

Poursuivant sur cette lancée, les communes de Lausanne Région, le Canton et la Confédération, maîtres d'œuvre à des degrés divers, voyaient s'ouvrir devant elles une voie royale pour conforter le retour du bois dans une construction à très fort potentiel symbolique : le futur centre sportif de Malley.

Quoi de plus beau que la courbe majestueuse d'une charpente en lamellé-collé comme réceptacle de l'enthousiasme sportif de toute une région ?

Eh bien non, il semble hélas acquis que le patriotisme architectural qui prévalût à l'édification du Parlement ne se renouvellera pas à Malley et que nous serons coiffés d'un triste ciel minéral et métallique.

Dès lors trois questions viennent à l'esprit :

-la filière bois serait-elle asséchée à ce point dans nos forêts qu'il n'y ait plus la matière nécessaire ?

-ou, plus grave, le bois aurait-il été écarté du cahier des charges délibérément, voire par omission ?

-comment le Conseil d'Etat envisage-t-il d'intégrer davantage le bois dans les constructions publiques ou qu'il subventionne ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Jean-Luc Chollet

Rovéréaz, le 20 juin 2016

S-2 (H. M.)